



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

## Compte-rendu de la réunion du Groupe Ad-Hoc Sardine du Golfe de Gascogne 19 Juin 2018 - Ciboure

Enrique Paz a présidé ce groupe de travail Ad-Hoc. Enrique a remercié l'ensemble des participants et a présenté l'ordre du jour, validé en l'état. Plusieurs présentations ont été utilisées au cours de la réunion : elles sont disponibles sur le site du CC Sud.

Andres Uriarte de l'AZTI a présenté des résultats scientifiques espagnols relatifs à la pêche de la sardine du golfe.

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'utilisation des données officielles du ministère espagnol. Andres a notamment présenté l'évolution mensuelle de la pêche, les différents métiers et leurs importances relatives et un bilan économique (basé uniquement sur les données du Pays Basque).

Miren (OPEGUI) a précisé que si la production espagnole était en baisse depuis 3 ans, ce n'était pas dû à une plus faible ressource ou un manque d'intérêt mais à un report sur le germon : une espèce à plus forte valeur commerciale.

Miren a également précisé que 93 des 120 navires espagnols pêchant la sardine du golfe étaient certifiés MSC.

Les membres français ont proposé une limitation par la capacité, et pour cela une répartition des navires en fonction de leurs productions : <20T, >80T, et entre 20 et 80T. Cette proposition et ces seuils n'ont pas semblé pertinents aux membres espagnols.

Chloé a ensuite présenté, les résultats scientifiques français pour l'IFREMER, informant les membres sur l'évolution annuelle et mensuelle de la pêche, les données économiques et la répartition des captures entre les différents métiers. Des questions ont permis de préciser cette présentation.

Andres a présenté différentes règles d'exploitation envisageables pour la sardine du Golfe, en commençant par la gestion au MSY basée sur les captures, gestion classique proposée par le CIEM.

Andres écarte la gestion par effort de pêche, sa durabilité étant très difficile à démontrer selon l'Ifremer et l'Azi.

Puis Andres a présenté deux règles de gestion se basant sur la biomasse : les possibilités de pêches sont déterminées en fonction d'un seuil de biomasse. En dessous du seuil le stock est considéré comme surexploité et les possibilités de pêche doivent être diminuées, au dessus du seuil la capture peut être augmentée. Pour cette deuxième partie, deux choix sont alors possible une évolution continue ou une évolution en plateau de la possibilité de capture.

L'ensemble des membres préfèrent une gestion se basant sur la biomasse et une évolution par plateaux, malgré son incompatibilité potentielle avec une certification MSC, cette mesure n'assurant qu'en moyenne un  $F < F_{msy}$ , comme l'a précisé Jean-Marie (OP Pêcheurs de Bretagne).

La définition du ou des seuils, et du niveau de plateau, sont donc les enjeux aujourd'hui : ces seuils seront en effet le point de départ du débat sur la répartition entre pays.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Le seuil de biomasse de référence actuel est Bpa=Biomasse la plus faible observée=96000T.  
Selon les membres ce seuil Bpa est surestimé et devrait donc être réévalué car entraînant des possibilités de captures amoindries. Cependant Andres a averti les membres que pour que les mesures de gestions soient acceptées au niveau du CIEM et de la Commission, il serait judicieux de s'appuyer sur les chiffres du CIEM, ces chiffres étant à la base de leurs décisions. Il serait alors envisageable d'ajuster les seuils pour une seconde période d'application.

Les membres ont demandé aux scientifiques d'étudier différents niveaux pour les plateaux de captures entre 26000 et 50000 Tonnes.

Par ailleurs les membres espagnols souhaite renforcer la stabilité interannuelle des possibilités de pêche, et demande d'évaluer la mise en place d'un TAC biannuel, et d'une limitation de la flexibilité interannuelle de 10 ou 20%.

Andres a indiqué que les études demandées peuvent être réalisées pour la mi-octobre. Une prochaine réunion Ad-Hoc devra donc être programmée en amont des prochains Groupes de travail de la fin Octobre, afin de définir une règle de gestion interne et limitée dans le temps, sans passer par la mise en place d'un TAC au niveau européen qui ne serait envisageable selon les membres, uniquement lorsque les estimations de biomasse seront plus robustes. Les membres souhaitent en effet éviter une situation de crise comme cela a pu se passer pour d'autres stocks (sardine ibérique).

Yves (OP Pêcheurs de Bretagne) a précisé les règles internes à son OP, sur la demande d'Enrique : les navires sont limités à 20tonnes de sardine par jour, ajustables en fonction du marché. Des accords existent entre les différentes OP françaises.

Enfin Jean-Marie, a demandé que les membres envisagent un système de suivie mensuel des captures, semblable au système employé pour l'anchois.

## Conclusions :

Les membres du groupe de travail souhaitent une gestion se basant sur la biomasse et évoluant par plateaux de captures. Les différents seuils de biomasse et donc de capture sont à discuter, ce dernier ne pouvant être inférieur aux captures moyennes de ces dernières années selon les membres français.

Les membres du groupe de travail demande donc aux scientifiques d'étudier :

- Différents niveaux de plateaux de captures : de 26000 à 50000 tonnes
- Différents niveaux de biomasse seuils (Bpa)
- Seulement dans un second temps, la règle de gestion avec une augmentation continue des captures
- La possibilité d'une gestion biannuelle, le report de capture non effectuées à l'année suivante et différents niveaux de flexibilité interannuelle (10, 20%)
- L'utilisation des données Pelgas en plus des données du CIEM, ou une correction des estimations.

Finalement, les mesures décidées ne seront établies que pour une période donnée, afin de les ajuster aux mieux lorsque de meilleures estimations sur la biomasse seront disponibles.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE  
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu  
www.ccr-s.eu

Une prochaine réunion doit être programmée lorsque les résultats scientifiques seront disponibles et avant la fin Octobre : le 17/10/18 ? A Santander ou Getaria ?